Section Marche

Compte –rendu de l'Assemblée Générale du 15 juin 2017

Merci à la nombreuse assistance, une cinquantaine de personnes sont venues à l'AG.

C'est la 15ème AG depuis la création de la section, en 2003.

Rapport moral :

Au niveau des effectifs la situation est constante, nous sommes 107 adhérents cette année, soit 7 de plus qu'en 2016.

- 11 nouveaux marcheurs (es) ont adhéré, 4 n'ont pas renouvelé
- La moyenne d'âge est de 68,5 ans, notre doyen a 83 ans
- 71 dames (66%) pour 36 hommes (34%)
- Nous avons établi 23 licences évènementielles qui ont entrainé 7 adhésions

L'activité de la section a été riche de :

- 37 sorties du mardi pour une moyenne de 37 marcheurs (es) (32 en 2016).
- 38 sorties du jeudi pour une moyenne de 20 marcheurs (es) (19 en 2016).
- 2 sorties le jeudi 5 janvier (Epiphanie) et le jeudi 4 février (chandeleur). Ces 2 balades étaient suivies d'un goûter qui a réuni une cinquantaine de personnes à la dégustation des galettes et 40 à la chandeleur.

- 1 sortie à Arcachon le 19 mai avec 63 participants (es).

- 1 séjour de 7 jours à Laredo (Espagne) avec 34 participants (es) encadré par Pierrette Peyrous que nous remercions pour son dévouement.

Un grand merci aux encadrants pour leur implication.
Il est fait appel aux bonnes volontés, même pour une seule balade.

Nous avons établi le calendrier du dernier quadrimestre le jeudi 29 juin.
Il est joint à ce compte-rendu.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Rapport financier (document joint):

Le compte de résultat est commenté par Jean-Baptiste (Oxa).

Il fait état des dépenses, des recettes tout en détaillant chaque ligne.
La situation est ‘’à la date d’aujourd’hui’’ et il peut rester des factures à honorer.
La trésorerie de la section est saine, cette situation est essentiellement due à notre fonctionnement en complète autonomie avec un groupe d’encadrants (mardi, jeudi, séjours) totalement bénévole.

Le rapport financier est voté à l’unanimité.

Composition du bureau :

Juju (Cottinet) et Christian (Garra) nous ont indiqué qu’ils ne souhaitaient pas se représenter. Merci à eux pour ces années de bénévolat et services rendus à la section.

Président :	Duchatelet Christophe
Vice-Président :	*Cottinet Julien* (ne se représente pas, à désigner)
Secrétaire :	Pouquet Jean-Claude
Secrétaire adjoint (e) :	Roncière Viviane
Trésorier :	Oxarango Jean-Baptiste
Trésorière adjointe :	Neau Mireille

Membres du bureau : Carrey Denise, Dessain Philippe, Duffour Marie-José, Lac-Peyras Guy, Lau-Bégué Florence, Lecocq Odile, Mothes Michèle, Simoes Marc, Uthurry Pierre.

Membres délégués à l’AG omnisports titulaires : Carrey Denise, Lac-Peyras Guy, Oxarango Jean Baptiste, Uthurry Pierre.

Membres délégués à l’AG omnisports suppléants : Philippe Dessain, Mothes Michèle.

Le bureau est reconduit à l’unanimité.

Saison 2017 / 2018 :

Elle débutera le mardi 5 septembre et le jeudi 7 septembre.

Horaires inchangés, 8 heures 30 le mardi, 13 heures 30 le jeudi.

Cotisation :

Le montant de la cotisation est augmenté de 2 euros (licence assurance) soit 72 euros.
C’est la licence assurance qui passe de 15 à 17 euros avec pour objectif d’atteindre 20 euros en 2020 !

Elle est :

- gratuite pour les postiers (reversement de La Poste)
- avec ristourne pour les bénévoles (moins 7 €)

La cotisation est répartie de la façon suivante :

- 35 euros de cotisation à l'Asptt. Sur ces 35 €, 25 sont reversés au siège (Pau) de l'Asptt. Restent 10 € pour la section.
- 17 euros (licence Assurance) reversés au siège (Pau) qui les reverse au niveau national.
- 20 euros (option marche) acquise à la section

Pour résumer, sur les 72 € de la cotisation, 30 € reviennent à notre section.
La saison démarrera (administrativement) le 1er août 2017, on pourra donc adhérer à compter de cette date.

Nous ne pouvons pas nous assurer ailleurs, l'assurance fait partie de la licence ASPTT.

Le bulletin d'adhésion est joint au présent courrier, après l'avoir complété et signé vous le remettrez à Jean-Baptiste Oxarango, ou au secrétariat de l'ASPTT (sous enveloppe ASPTT section marche), avec en pièce jointe le certificat médical et un chèque à l'ordre de l'ASPTT (section Marche) de 72 euros.

Important : vous indiquerez le numéro du chèque sur le bulletin d'adhésion.

Il est indispensable de fournir un dossier complet (bulletin d'adhésion correctement rempli, certificat médical et questionnaire certificat renseigné, daté et signé, chèque de 72 euros) pour être pris en charge par l'assurance, condition indispensable à la reprise de la marche.

Certificat médical, précision :

A partir de cette année le certificat médical peut être valable 3 ans. Pour cela il faudra avoir répondu négativement (chaque année) à toutes les questions du document. Sinon un nouveau certificat est obligatoire.

Nous vous recommandons de faire établir votre carte européenne d'assurance maladie, elle est gratuite et peut être très utile en cas d'accident, sur le versant espagnol par exemple.
Nous vous précisons qu'il faut avoir cette carte sur soi, ainsi que la licence ASPTT.

Afin de permettre une clôture de gestion, nous ne prendrons plus d'inscriptions au-delà du 31 octobre 2017.

Covoiturage :

Même tarif covoiturage pour la nouvelle saison 2017-2018, par contre le tarif minimum (jusqu'à 30 kms) est porté à 2 euros.
Il est précisé que le prix de l'autoroute est à ajouter au tarif du covoiturage.

Sujets divers, questions :

De Roland (Mothes) :

- qu'est devenu le minibus de l'Asptt ?

Réponse du représentant du siège :

- il a été vendu et est parti à Poitiers. Il ne sera pas remplacé. Il précise que l'OMS (Office Municipal des Sports) possède 3 minibus et qu'il est possible de les réserver.

Dates à retenir :

Journée Portes ouvertes : le samedi 2 septembre 2017.

Nouste Henric : dimanche 17 septembre 2017.

Vide grenier : le dimanche 8 octobre 2017.

Notre Assemblée Générale se clôture par un repas à ‘’L’Amandier’’ à Morlàas qui a réuni 63 convives.

A très bientôt… bonne reprise !

Covoiturage (proposition de tarif, inchangé avec minimum de 2 euros)

Nb de km	Euros
15 à 30	2 €
30 à 60	2 €
60 à 80	3 €
80 à 110	4 €
110 à140	5 €
140 à 170	6 €
170 à 200	7 €
200 à 230	8 €
230 à 260	9 €
260 à 290	10 €